Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606076-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 JUILLET 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 JUIN 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :21
Nombre de votants : 22
Etaient présents : : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M. GRIGNON Noël, Mme POILLONG Delphine, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, Mme LAMARRE Caroline, M. DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M CASIMIR Cédric, THUAU Elvis, Mme ROLLET-DUBOIS Patricia, Mme DAMIDE-GUILLON Gaëlle.
Etaient Absents excusés : M. Bruno BELLAMY
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : M. Bruno BELLAMY donne pouvoir à Madame Mélanie VOISIN

202606-076-CONVENTION POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS SENONAIS AU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT AUBIN D'AUBIGNE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux compétences du conseil municipal en matière de services publics locaux ;
Vu la convention conclue entre la commune de Sens-de-Bretagne et la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné relative à l'accueil des enfants de Sens-de-Bretagne au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint-Aubin-d'Aubigné lors des périodes de fermeture de l'ALSH de Sens-de-Bretagne ;
Vu la délibération antérieure approuvant les conditions d'accueil et de participation financière liées à cette convention ;
Considérant que l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Sens-de-Bretagne peut être fermé ponctuellement et que, dans ce cadre, les enfants de la commune peuvent être accueillis au sein de la structure de Saint-Aubin-d'Aubigné afin de garantir la continuité du service proposé aux familles ;
Considérant que la commune de Saint-Aubin-d'Aubigné a décidé de revaloriser ses tarifs d'accueil à compter du 1er septembre 2026 ;
Considérant que les nouveaux tarifs applicables aux enfants accueillis dans cette structure seront fixés à 18 euros la journée et 9 euros la demi-journée ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260706-202606076-DE

Considérant qu'il convient d'actualiser les conditions financières prévues dans la convention afin de prendre en compte cette évolution tarifaire et de maintenir l'accès des enfants de la commune à ce service ;

PJ. : Annexe 2 : ALSH Accueil des enfants Senonais à l'ALSH de Saint-Aubin d'Aubigné 2026

Le Conseil Municipal
à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- **APPROUVER** la convention proposée, jointe en annexe de la présente délibération,
- **DIRE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 au chapitre 65- Autres charges de gestion courante- article 65568- Autres contributions.
- **AUTORISER** Madame la Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)